

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

.....

PRESIDENCE DE LA RPUBLIQUE

DECRET N° D/ 2001/.....⁰⁶⁶ PRG/SGG

.....

**SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT**

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX DE LA SANTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance n°048/PRG/ du 08/59 portant statut général de la fonction publique telle que modifiée à ce jour ;

VU le Décret n°D/004/PRG/SGG du 8 mars1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°004/PRG/SGG du 26 août 1996 , portant attribution des membres du gouvernement ;

Vu le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000,n°046 du3 juin 2000 et n°05 du 7 juin2000 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE,

ARTICE 1^{er} : DR Mamadou Dihoué BARRY N° matricule: 167.614 J, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Labé est nommé Directeur Régional de la Santé de Labé en remplacement de DR Kalifa Bangoura ,muté ;

ARTICLE 2 : DR Kalifa BANGOURA N° matricule'180.916 L, précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Labé est nommé Directeur Régional de la Santé de N'Zérékoré, poste vacant ;

ARTICLE 3 : DR Ousmane SOW N° matricule 141.755 D, précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Kankan est nommé Directeur Régional de la Santé de Boké, poste vacant ;

ARTICLE 4 : DR Alpha Oumar BARRY N° matricule 157.009 N, précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Kindia , est nommé Directeur Régional de la Santé de Kankan en remplacement de DR Ousmane SOW, muté

ARTICLE 5 : DR EL Hadj Camille Tafsir SOUMAH, N°Matricule 136.965 S précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Faranah est nommé Directeur Régional de la Santé de Kindia en remplacement de DR Alpha Oumar BARRY, muté ;

ARTICLE 6 : DR Mohamed Lamine TOUNKARA , précédemment chargé de la maladie à l'Inspection Régionale de la Santé de Mamou est nommé Directeur Régional de la Santé de Faranah , en remplacement de DR El Hadj Camille Tafsir SOUMAH muté ;

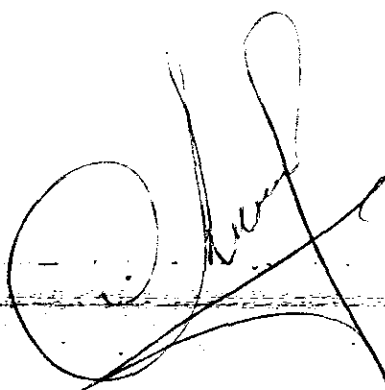
ARTICLE 7 : DR Fatou Sikhé CAMARA N° matricule 187.619 D, précédemment Directrice communale de la Santé de Ratoma est nommée Directrice de la Santé de la Ville de Conakry, en remplacement de DR Namory KEITA, appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 8 : DR Robert CAMARA N° matricule 180.537 E , précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Beyla est nommé Directeur Régional de la Santé de Mamou en remplacement de DR Roland Emmanuel MALANO appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 9 Les Inspections Régionales de la Santé sont érigées en Directions Régionales de la Santé.

ARTICLE 10 Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires , prend effet pour compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le 11 OCTOBRE 2001



GENERAL LANSANA CONTE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° D/ 2001/...⁰⁶⁶ PRG/SGG

SECRETARIAT GENERAL DU
GOUVERNEMENT

PORTANT NOMINATION DES DIRECTEURS REGIONAUX DE LA SANTE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

VU La Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance n°048/PRG/ du 08/59 portant statut général de la fonction publique telle que modifiée à ce jour ;

VU le Décret n°D/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°004/PRG/SGG du 26 août 1996 , portant attribution des membres du gouvernement ;

Vu le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, n°046 du 3 juin 2000 et n°05 du 7 juin 2000 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE,

ARTICLE 1^{er} : DR Mamadou Dihoué BARRY N° matricule 167.614 J, précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Labé est nommé Directeur Régional de la Santé de Labé en remplacement de DR Kalifa Bangoura ,muté ;

ARTICLE 2 : DR Kalifa BANGOURA N° matricule 180.916 L, précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Labé est nommé Directeur Régional de la Santé de N'Zérékoré, poste vacant ;

ARTICLE 3 : DR Ousmane SOW N° matricule 141.755 D, précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Kankan est nommé Directeur Régional de la Santé de Boké, poste vacant ;

ARTICLE 4 : DR Alpha Oumar BARRY N° matricule 157.009 N, précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Kindia , est nommé Directeur Régional de la Santé de Kankan en remplacement de DR Ousmane SOW, muté

ARTICLE 5 : DR EL Hadj Camille Tafsir SOUMAH, N°Matricule 136.965 S précédemment Inspecteur Régional de la Santé de Faranah est nommé Directeur Régional de la Santé de Kindia en remplacement de DR Alpha Oumar BARRY, muté ;

ARTICLE 6 : DR Mohamed Lamine TOUNKARA , précédemment chargé de la maladie à l'Inspection Régionale de la Santé de Mamou est nommé Directeur Régional de la Santé de Faranah , en remplacement de DR El Hadj Camille Tafsir SOUMAH muté ;

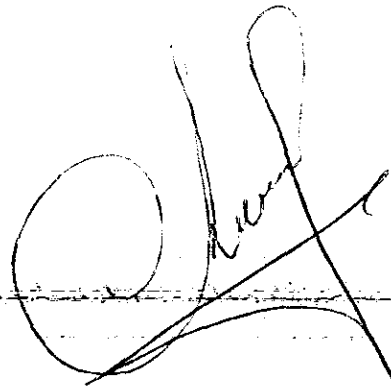
ARTICLE 7 : DR Fatou Sikhé CAMARA N° matricule 187.619 D, précédemment Directrice communale de la Santé de Ratoma est nommée Directrice de la Santé de la Ville de Conakry, en remplacement de DR Namory KEITA, appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 8 : DR Robert CAMARA N° matricule 180.537 E , précédemment Directeur Préfectoral de la Santé de Beyla est nommé Directeur Régional de la Santé de Mamou en remplacement de DR Roland Emmanuel MALANO appelé à d'autres fonctions ;

ARTICLE 9 Les Inspections Régionales de la Santé sont érigées en Directions Régionales de la Santé.

ARTICLE 10 Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires , prend effet pour compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry le. **11 OCTOBRE** 2001



GENERAL LANSANA CONTE